

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 juin 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

24-06-2022-03

Date de convocation le 16/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 3
Votants : 15

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes CAZENAVE, BAZIARD, DAUBAS, GUITTONNEAU, ETCHART et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE, LAMASOU, LAPETRE LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : Mme GUITTONNEAU

Avaient donné pouvoir : Mme LOQUET pouvoir à M. CLAVÉ,
Mr HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA,
Mme GRAUX pouvoir à M. SALEFRANQUE

Lotissement Vallée de la Geoule : Proposition d'achat : modification prix de vente du lot 4

Le lotissement Vallée de la Geoule prend vit, une maison construite, trois promesses de vente à la signature en juin, et une proposition pour le lot 4 d'un administré qui sollicite la commune pour réévaluer le prix de vente d'une parcelle.

La parcelle concernée est la parcelle 4 dont le prix a été fixé par délibération du 27 octobre 2021 à 44 670 € soit environ 39.35 € par mètre carré. L'administré intéressé sollicite un rabais du fait de la présence d'un pylône électrique sur la parcelle. Il propose un prix d'achat de 43 000 €.

Oui l'exposé du Maire Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer le prix de la parcelle 4 à 43 000 euros TTC.

RAPPELLE que le cabinet de maître ESTRADE, notaire à Arthez de Béarn, est désigné aux fins de rédiger les actes sous-seing privé (promesses de vente et d'achat) ainsi que les actes authentiques correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire, notamment les actes sous-seing privé, les actes authentiques et les courriers aux candidats et précise qu'en cas d'absence de ce dernier les adjoints auront le pouvoir pour signer les documents de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 064-216403964-20220704-24_06_2022_03-DE